

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mai 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 mai 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 53 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS – BRAIN Bruno (suppléant) - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - GIELLY Patricia (suppléante) - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Martine BERGER-SABATIER - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 34

Annie FEUILLAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Juliette HAÏM - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Patrick LEDOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Eric RICHARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian TEULADE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Marie-Christine LAURENT - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pierre COMBES - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Denis CONIL - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Thierry DAYRE (Christian CORNILLAC, excusé)

Déchets

105-2023 Convention avec la SOCOVA pour la mise à disposition de terrains pour l'exploitation du quai de transfert des déchets ménagers situé à Aubres

Vu la délibération de la CCBDP en date du 26 février 2008 approuvant la mise à disposition de terrains pour le quai de transfert et autorisant le Président à signer une convention avec la SOCOVA ;

Vu la convention de mise à disposition signée le 25 juillet 2008 entre la SOCOVA et la CCBDP ;

Considérant que depuis 1997, la CCBDP utilise des parcelles appartenant à la SOCOVA à Aubres pour exploiter un quai de transfert des ordures ménagères ;

Considérant que ce quai de transfert permet de rationaliser la collecte des déchets ménagers et notamment de réduire les coûts de transport et frais de personnel ;

Considérant qu'en 2008, la CCBDP et la SOCOVA ont signé une convention de mise à disposition de ces parcelles autorisant la Communauté de communes à les utiliser pendant une période 15 ans ;

Considérant que cette convention arrivant à son terme le 24 juillet 2023, les deux parties ont proposé d'en signer une nouvelle pour une durée de 15 ans ;

La SOCOVA mettra à disposition un terrain de 1 000 m² environ en bas et haut de quai de transfert pour assurer son exploitation dans des bonnes conditions ainsi que le libre accès au pont à bascule pour la pesée des véhicules de collecte.

En échange de cette mise à disposition, la CCBDP paiera une redevance annuelle à la SOCOVA de :

- 10 800 € pour les années 1 et 2 ;
- 12 000 € pour les 13 autres années.

Il est précisé que la CCBDP pourra mettre un terme à cette convention au cours de son exécution par simple lettre recommandée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention avec la SOCOVA pour la mise à disposition de terrains pour l'exploitation du quai de transfert à Aubres ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 08/06/2023

Mise en ligne le : 09/06/2023

Ampliation à : SOCOVA